

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Délibération n°: 009-2020</p> <p>Du : samedi 23 mai 2020</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 11 votants : 11</p> <p>Date de la convocation : 19 mai 2020</p>
--	---

L'an deux mille vingt, le vingt trois mai à 10 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de restauration scolaire sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Mesdames Morgane Auger, Béatrice Brun, Malvina Boquet, Isabelle Oger, Sophie Papon,
Conseillères municipales
Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Michel Monteiro, Jean-Baptiste Rouault, Thierry Vincent, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Morgane Auger, Conseillère municipale,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie

OBJET : Election des Adjoints au Maire

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et L.2122-7-1;

Considérant, que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Après un appel de candidatures pour l'élection du 1^{er} Adjoint au Maire, il est procédé au vote. Chaque Conseiller Municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- ✓ nombre de bulletins : 11
- ✓ bulletins blancs ou nuls : 0
- ✓ suffrages exprimés : 11
- ✓ majorité absolue : 6
- ✓ Ont obtenu :
 - Madame Isabelle Oger onze voix ; 11 voix

Madame Isabelle Oger ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 1^{ère} Adjointe au Maire.

Après un appel de candidatures pour l'élection du 2^{ème} Adjoint au Maire, il est procédé au vote. Chaque Conseiller Municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- ✓ nombre de bulletins : 11
- ✓ bulletins blancs ou nuls : 0
- ✓ suffrages exprimés : 11
- ✓ majorité absolue : 6
- ✓ Ont obtenu :
 - Monsieur Thierry Vincent onze voix ; 11 voix

Monsieur Thierry Vincent ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2^{ème} Adjoint au Maire.

Après un appel de candidatures pour l'élection du 3^{ème} Adjoint au Maire, il est procédé au vote. Chaque Conseiller Municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

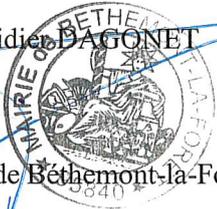
- ✓ nombre de bulletins : 11
- ✓ bulletins blancs ou nuls : 0
- ✓ suffrages exprimés : 11
- ✓ majorité absolue : 6
- ✓ Ont obtenu :
 - Monsieur Michel Monteiro onze voix ; 11 voix

Monsieur Michel Monteiro ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3^{ème} Adjoint au Maire.

Dit que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 23 mai 2020

Didier BAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt